



SAINT-POLYCARPE

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

### AVIS EST DONNÉ par la soussignée:

**QUE** conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Polycarpe, préparé par « LBP Évaluateurs Agréés inc. » a été déposé au bureau municipal le 15 septembre 2022, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, aux heures régulières de bureau soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable une demande de révision prévue par la Section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023;
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 280, boulevard Harwood, Vaudreuil Dorion, J7V 1Y5;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**QUE** les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2023.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et responsable du greffe